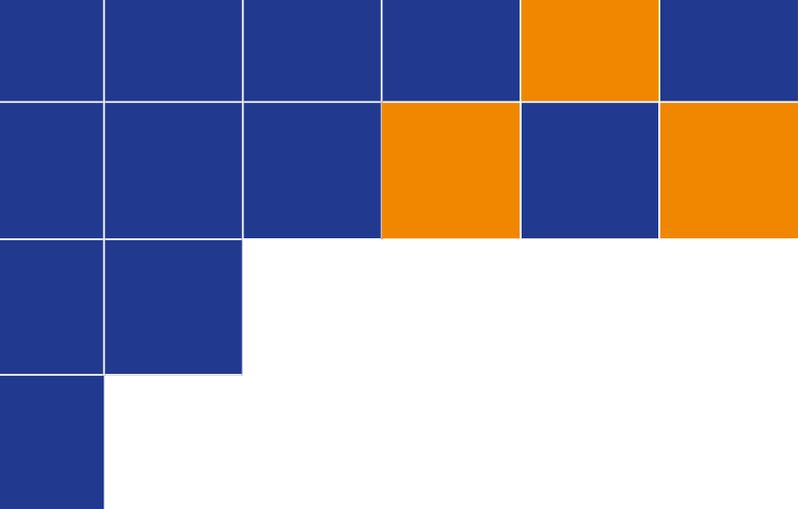




RAPPORT ANNUEL 2019



Nouvelle Vision

Améliorer l'efficacité productive des entreprises

Depuis 1998, notre métier de spécialiste de leasing nous a permis d'avoir accès à des personnes de très grande qualité et, fort de leur confiance, de jouer un rôle important dans la vie de leurs entreprises.

Les dirigeants des grandes entreprises et des PME, les Praticiens des professions libérales et les Artisans, ont en effet, fait confiance à Fidelis Finance pour financer leurs projets de croissance.

D'année en année, nous avons construit une relation de partenariat fondée sur un pacte de fidélité. Capital précieux, cette marque de confiance nous oblige à nous renouveler pour nous adapter continuellement à leurs besoins.

C'est pourquoi, nous avons souscrit à une stratégie axée sur le triptyque suivant :

- ▶ Renforcer nos capacités : avec l'arrivée dans le capital social des actionnaires de référence comme la BOAD, la BIDC, le FSA, le FBDES, Groupe SUNU et AfriCapital Partners en plus de la conclusion de partenariats nouveaux sur le plan international avec entre autres, la BAD, ResponsAbility, Symbiotics, Incofin et ICD, Triple Jump, etc.
- ▶ Elargir notre horizon : par un enrichissement et une extension de notre offre de services financiers aux Entreprises et de notre réseau avec la création de Fidelis Finance Côte d'Ivoire ;
- ▶ Mieux servir : offrir une prestation de qualité, en replaçant nos clients et nos partenaires au cœur de toutes nos stratégies quel qu'elles soient.

Fidelis Finance, c'est permettre aux entrepreneurs d'élargir plus l'horizon de leurs possibilités et saisir de nouvelles opportunités pour encore développer leur Entreprise.

M. Abdoulaye Kouafilann Sory
Administrateur-directeur général

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| MOT DE L'ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL | 04 |
| LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 05 |
| LE COMITÉ DE DIRECTION | 06 |
| DONNÉES CLÉS | 07 |
| VISION-MISSIONS-OBJECTIFS ET VALEURS | 09 |
| RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 12 |
| TABLEAU D'ANALYSE DES RÉSULTATS | 16 |
| ETATS FINANCIERS DESTINÉS A LA PUBLICATION | 17 |
| RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE | 19 |
| RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 24 |
| RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE | 29 |
| POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE | 30 |



M. Abdoulaye Kouafilann Sory

Administrateur-directeur général de Fidelis Finance

MOT DE L'ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un contexte économique plus contraignant sur le plan réglementaire, nous avons joué pleinement notre rôle dans le financement des économies, dans lesquelles nous sommes implantés à savoir : la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Ces deux pays, ont consolidé, leur trajectoire de croissance accélérée, amorcée depuis 2012 et ont enregistré respectivement, des taux de croissance économique de 6.6% et 7.4% contre une moyenne de 6% pour l'UMOA.

Fort de ces solides fondations et de sa dynamique positive, sous l'égide du Conseil d'Administration, le groupe Fidelis Finance a réalisé de bonnes performances commerciales, financières et consolidé ses acquis.

En effet, Le montant des productions de 2019 est ressorti à 17 331 millions contre 17 240 millions en 2018, soit une augmentation de 5% comparées à leur niveau de 2018.

Les créances sur la clientèle, qui prennent en compte les opérations de crédit-bail, enregistrent au 31 décembre 2019, une croissance de 40.15%, avec un résultat net consolidé de 829 millions.

C'est le lieu de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces objectifs : les clients pour leur confiance et leur fidélité, les actionnaires et autres investisseurs, les Administrateurs et les collaborateurs pour leur engagement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS SPÉCIALISÉS



M. Brahim Anane (*)
Président du Conseil
Administrateur Indépendant



M. Abdoulaye Kouafilann Sory (*)
Administrateur et Représentant
Permanent Africapital Partners SA



M. Djibrina BARRY (*)
Indépendant



**M. Celestin
Seth ABOH (**)**
Administrateur Indépendant



M. Khalifa DAO ()**
Représentant
Permanent FBDES



M. Sérou Sylla ()**
Indépendant



M. Seydou Diakité (*)**
Représentant Permanent SUNU
ASSURANCES / IARD BURKINA



M. Bienvenu COMLAN (*)**
Représentant
Permanent BOAD



M. Moctar Coulibaly (**)**
Représentant
Permanent B IDC



M. Ahmadou A Diallo (**)**
Représentant
Permanent FSA



Membre de

(*) Comité exécutif de Crédit - (**) Comité Audit et Conformité - (***) Comité des Risques - (****) Comité Exécutif de Rémunération

LE COMITE DE DIRECTION

M. Abdoulaye Kouafilann Sory
Administrateur Directeur Général
Président du Comité



Mlle Joëlle PITROIPA
Secrétaire Général



M. Nomel YAPO
Directeur Général Adjoint
Fidelis Finance Côte d'Ivoire



Mlle Elsa TAPSOBA
Responsable de l'Audit
Interne



M. Romaric ROUAMBA
Sous Directeur Comptable et Financier
Fidelis Finance Burkina Faso



M. Anselme SANOU
Directeur de la Comptabilité
et du Reporting



M. Seydou DIARRA
Conseiller



M. Emmanuel THIAMOBIGA
Sous - Directeur Commercial
et du Crédit

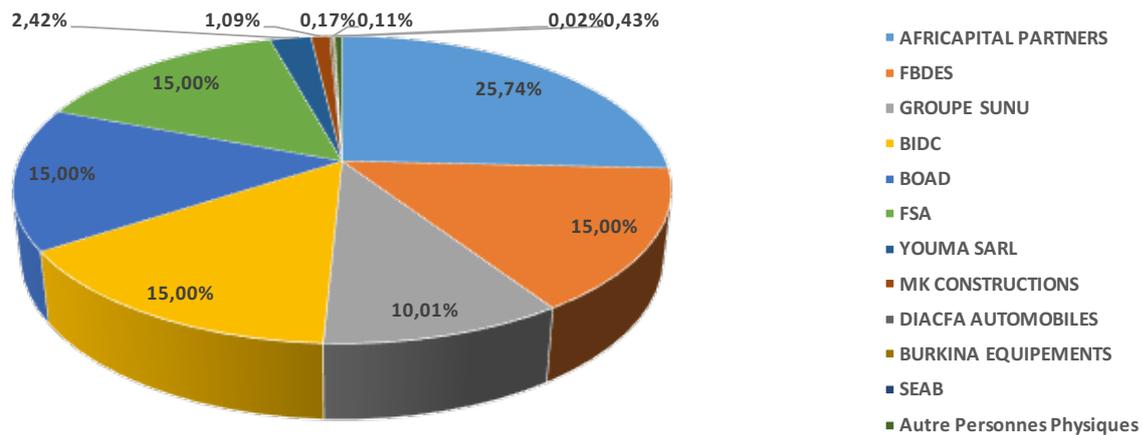


M. Abdel Abass BARRO
Directeur de Gestion
des Engagements

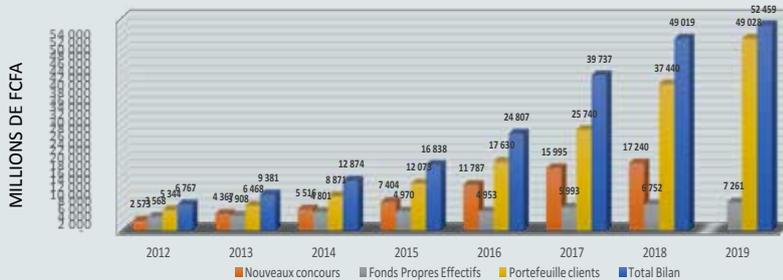


DONNÉES CLÉS

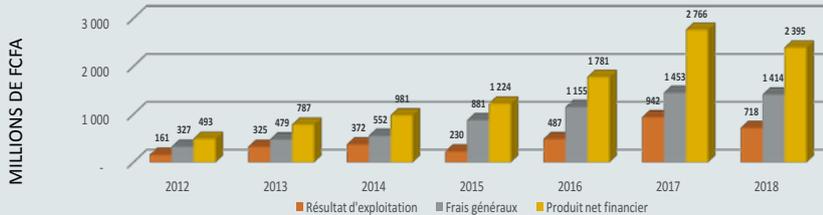
| N° d'ordre | Nom & Prénoms des associés ou actionnaires | Quote parten % |
|--------------------------|--|----------------|
| Personnes Morales | | |
| 1 | AFRICAPITAL PARTNERS | 25,74% |
| 2 | FBDES | 15,00% |
| 3 | GROUPE SUNU | 10,01% |
| 4 | BIDC | 15,00% |
| 5 | BOAD | 15,00% |
| 6 | FSA | 15,00% |
| 7 | YOUMA SARL | 2,42% |
| 8 | MK CONSTRUCTIONS | 1,09% |
| 9 | DIACFA AUTOMOBILES | 0,17% |
| 10 | BURKINA EQUIPEMENTS | 0,11% |
| 11 | SEAB | 0,02% |
| 12 | Autre Personnes PHYSIQUES | 0,43% |



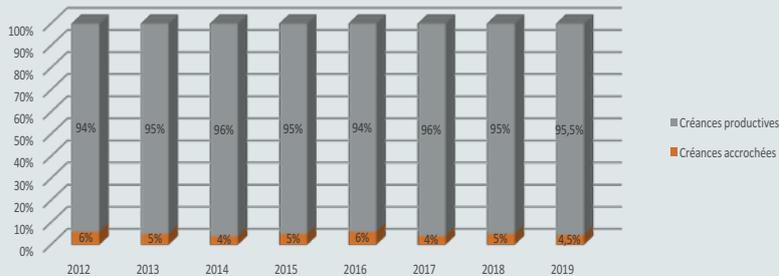
Indicateurs clés de performance 2012-2019



Indicateurs de performance 2012-2019



Qualite de portefeuille 2012-2019



Repartition du portefeuille par categorie de clientele 2012-2019





VISION

FIDELIS Finance, Institution financière partenaire de référence en matière de financement des PME au sein l'UMOA

MISSION

Aller au-delà du possible perceptible ; repousser les limites de nos capacités pour offrir les meilleurs services financiers avec efficacité et efficience.

OBJECTIFS MAJEURS

Mobiliser les ressources nécessaires à un développement continu des activités de l'établissement :

- ▶ Atteindre un niveau annuel moyen de décaissement de 10 000 millions par an sur la période de 2016-2021 et un taux de ROE moyen annuel de 12%.
- ▶ maintenir une amélioration continue de la qualité du portefeuille ;
- ▶ conduire une politique de gestion de carrière des employés de qualité pour permettre à Fidelis Finance de continuer à assurer une amélioration continue de la qualité de ses prestations aux clients.

VALEURS

Les Valeurs clés à respecter dans l'exercice de notre métier sont : Intégrité, Professionnalisme, Innovation, Confiance et respect mutuel, Communication, Responsabilité, Travail en équipe et Penser : Client, Entreprise et Moi.

Ces valeurs seront renforcées par les quatre Principes du Professionnalisme suivants qui disposent que tous les travailleurs doivent s'engager à développer : la Connaissance, la Créativité, la Flexibilité et la Discipline.





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR L'EXERCICE 2019

Mesdames,
Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil d'Administration est heureux de vous faire le point de la situation de votre société arrêtée au 31 décembre 2019. Ce rapport couvre les aspects principaux relatifs au fonctionnement des organes de décisions et à l'évolution de l'activité.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Suivant les prévisions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest « BCEAO », la croissance économique dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) s'établit à 6,8% en 2019 avec un taux d'inflation de 1,1%.

La Côte d'Ivoire réalise une hausse de 7,5% de son PIB en 2019, contre 7,4% en 2018. Ce pays apparaît comme l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique selon la Banque mondiale.

Au Burkina Faso, suivant les Etudes récentes de la Banque Mondiale, le taux de croissance du PIB s'établit à 6% en 2019, après avoir performé à 6,8 % en 2018.

II. ACTIVITES DES ORGANES SOCIAUX

Durant la période, il s'est tenue le 27 mars une Assemblée Générale Ordinaire pour adopter les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois (03) fois au cours de la période sous revue :

- le 27 mars lors de la 58ème réunion, pour procéder entre autres à l'examen et l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- le 21 août 2019 lors de la 59ème session pour procéder à la revue de l'activité à mi- exercice et l'examen et l'adoption des rapports de dépouillement des offres pour la construction du siège;
- le 21 novembre 2019 pour examiner et approuver le budget et le plan d'actions 2020.

Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration, savoir le Comité de crédit, le Comité d'audit et de conformité, le Comité des risques et le Comité exécutif des rémunérations ont fonctionné régulièrement.

III. ACTIVITES DES ORGANES DE CONTROLE

En application des dispositions conjointes de la Circulaire n° 03-2017/CB-C portant réorganisation du contrôle interne des Etablissements de crédit et des Compagnies financières dans l'UMOA, ainsi que de la Charte Générale de Contrôle de l'Etablissement, le contrôle interne et la Chargée de la Conformité ont produit les rapports requis à bonne date. Le Responsable de l'Audit interne a poursuivi l'exécution du Plan annuel d'audit à travers quatre (4) missions de vérification.

Les Commissaires aux Comptes ont effectué deux missions de vérification : la première en janvier 2019 et février 2020, qui a permis de mener les travaux de certification des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 ; la seconde en juillet 2019 entrant dans le cadre de la revue limitée des informations financières intermédiaires au 30 juin 2019.



IV. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION ET DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT

4.1. RECOUVREMENT

Avec un niveau de 1 256 millions de créances en souffrance, le taux de dégradation du portefeuille est ressorti à 3,8%. Au titre des créances en gestion contentieuse, un montant de 277,5 millions a été recouvré, pour un objectif annuel de 450 millions, soit un taux de réalisation de 61%. Aussi, l'exercice enregistre la condamnation de plusieurs clients par les Tribunaux compétents, lesquelles décisions conduiront à terme, à l'attribution au profit de fidelis finance des biens immobiliers affectés en garantie.

4.2 ACTIVITÉS ET PRODUCTION

Le montant des productions de 2019 est ressorti à 17 331 millions contre 17 240 millions une année plus tôt, soit une augmentation de 5%.

Tableau I: Evolution comparée des mises en forces et décaissements (données en millions de FCFA)

| PRODUITS | 31/12/2018 | | 31/12/2017 | |
|-----------------------|------------|---------------|------------|---------------|
| | Nombre | Valeur | Nombre | Valeur |
| Leasing | 57 | 7 325 | 53 | 6 872 |
| Crédit | 56 | 6 768 | 80 | 7 332 |
| Factoring & crédit CT | 32 | 3 239 | 74 | 3 037 |
| Total | 145 | 17 331 | 207 | 17 240 |

Avec 42% et 39% des nouvelles Productions, le leasing et le crédit prennent le pas sur le factoring/CT qui ressort à 19%.

4.3 RATING DU PORTEFEUILLE

4.3.1 Evolution du portefeuille

Comparativement au 31 décembre 2018, l'exercice 2019 a connu une progression du portefeuille.

Tableau II : Rating du portefeuille

| | 31/12/2018 | 31/12/2019 | VARIATIONS 2018/2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|-------------------------|
| A. CREDIT | 28 555 | 25 760 | -9,79% |
| Court Terme | 3 900 | 4 450 | 14,10% |
| Moyen Terme | 17 633 | 18 246 | 3,48% |
| Long Terme | 7 022 | 3 064 | -56,36% |
| B. CREDIT BAIL | 11 505 | 22 385 | 94,57% |
| Court Terme | 1 101 | 911 | -17,32% |
| Moyen Terme | 10 288 | 16 338 | 58,80% |
| Long Terme | 115 | 5 136 | 4376,01% |
| Créances en souffrance | 690 | 884 | 28,17% |
| • dont : Crédit-bail | 288 | 472 | 63,89% |
| TOTAL CREDITS BRUTS | 40 749 | 49 028 | 20,32% |
| Provisions sur créances en souffrance | 453 | 780 | 50,00% |
| • dont : Crédit-bail | 212 | 311 | 46,70% |

Le total des crédits bruts à la clientèle est passé de 40 749 millions au 31 décembre 2018 à 49 028 millions au cours de la période sous revue, soit une hausse de 20,32%, 8 279 millions en montant.

• 4.3.2 Qualité du portefeuille

Le rating du portefeuille de l'Établissement donne la structure suivante :

Tableau III : Rating comparés du portefeuille

| NOTES | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | EXPLICATIONS |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|
| A | 58% | 83% | 84% | 83% | 82% | 87% | 89% | 89,5% | 89,6% | Situation normale |
| B | 15% | 11% | 9% | 10% | 9% | 7% | 4% | 4,5% | 4,6% | Clients ayant eu des impayés d' 1 mois au plus |
| C | 7% | 2% | 2% | 2% | 4% | 2% | 3% | 2,1% | 2% | Clients ayant eu des impayés de plus 1 mois à 3 mois |
| D | 5% | 1% | 1% | 2% | 1% | 2% | 2% | 2,2% | 2% | Clients ayant eu des impayés > 3 mois et < 6 mois |
| E | 15% | 3% | 4% | 3% | 4% | 2% | 2% | 1,7% | 1,8% | Clients ayant eu des impayés > 6 mois |
| TOTAL | 100% | |

Globalement, la part des concours non performants (D+E) s'établit au 31 décembre 2018 à 3,9%, contre une moyenne de 4,6% sur les cinq dernières années.



V. RESPECT DU DISPOSITIF PRUDENTIEL

Sur la base des données au 31 décembre 2019, les états de calcul des principaux ratios font ressortir des fonds propres de base de 7 261 millions suivant les calculs du nouveau référentiel Bâle 2 et 3 pour une norme réglementaire de 3 000 millions.

L'Etablissement, au 31 décembre 2019, respecte l'ensemble de la batterie des ratios relatifs aussi bien à la réglementation des opérations qu'aux normes de gestion.

VI. FUNDING ET RESPECT DES ENGAGEMENTS

- **Remboursement des emprunts**

Au 31 décembre 2019, l'Etablissement a honoré tous les engagements pris avec ses partenaires. L'encours total des comptes d'emprunts au 31 décembre 2019 s'élève à 30 314 millions.

Le montant remboursé en 2019 ressort à 84 038 millions dont 70 945 millions relatif aux activités de refinancement auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest « BCEAO ».

- **Funding et renégociation des emprunts.**

Durant l'exercice 2019, l'Etablissement a mobilisé un montant total de 100 138 millions. Sur la base des accords obtenus, des lignes sont à mobiliser pour un montant total de 15 703 millions.

VII. ETATS FINANCIERS

- ◆ Le total bilan agrégé au 31 décembre 2019 ressort à 52 459 millions contre 49 019 millions en décembre 2018, enregistrant une variation positive de 3 440 millions, soit 7,02% ;
- ◆ Les créances interbancaires se chiffrent à 1 211 millions au 31 décembre 2019 ;
- ◆ Les créances sur la clientèle, qui prennent également en compte les opérations de crédit-bail, enregistrent au 31 décembre 2019, un solde de 39 283 millions contre 37 440 millions en 2018 soit une variation de 4,92%. Le niveau sensiblement similaire s'explique par le retraitement effectué dans le reclassement des créances interbancaires ;
- ◆ Les dettes à l'égard de la clientèle s'établissant à 8 399 millions au 31 décembre 2019 contre 8 325 millions à fin 2018, soit une hausse de 0,89% ;
- ◆ Le résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est de 829 millions contre 592 millions en 2018, soit une progression de 40,15% ;
- ◆ Le Produit Net Bancaire ressort à 2 666 millions. Quant au coefficient d'exploitation, il est de l'ordre de 59% et en nette amélioration depuis trois ans.

VIII. CONCLUSIONS

L'exercice 2019 se clôture avec un niveau de réalisation des objectifs satisfaisant : 1°) croissance en qualité de l'activité, 2°) consolidation des fondamentaux et renforcement des outils de gouvernance.

Les priorités de l'année 2020 vont porter entre autres sur 1°) l'intensification des actions visant à l'assainissement du portefeuille pour une amélioration des performances de la société, 2°) le renforcement des activités commerciales porteuses de résultats, 3°) la poursuite des activités de recherche de ressources adéquates et 4°) la mise en exploitation effective du système d'information.

Tous les membres du Conseil d'Administration, la Direction générale ainsi que l'ensemble du personnel de la société s'emploieront à poursuivre avec détermination les actions engagées.


TABLEAU D'ANALYSE DES RÉSULTATS

Données au 31/12/2019 (en millions FCFA)

| RUBRIQUES | FIDELIS FINANCE | | | |
|---|-----------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Produits sur opérations de leasing | 1 712 | 2 504 | 2 490 | 1 572 |
| Produits d'intérêts sur opérations de crédit | 2 501 | 1 610 | 1 464 | 743 |
| PRODUITS SUR OPERATIONS DE LEASING ET CREDIT | 4 213 | 4 114 | 3 954 | 2 315 |
| Autres produits d'exploitation | 382 | 571 | 217 | 102 |
| TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION | 4 595 | 4 685 | 4 171 | 2 417 |
| Charges financières nettes | 1 968 | 2 343 | 1 469 | 679 |
| Produits des placements | 121 | 53 | 64 | 43 |
| PRODUITS NETS | 2 748 | 2 395 | 2 766 | 1 781 |
| Charges de personnel | 665 | 598 | 526 | 465 |
| Autres charges d'exploitation | 772 | 816 | 927 | 690 |
| FRAIS GENERAUX | 1 311 | 981 | 1 313 | 626 |
| Dotations nettes aux provisions sur risques clients | 270 | 154 | 249 | |
| Dotations nettes aux provisions sur dépréciation des titres | | | | |
| Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées | 75 | 109 | 122 | 139 |
| Dotations aux amortissements pour risques divers | | | | |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 966 | 718 | 942 | 487 |
| Autres gains ordinaires | 275 | 69 | 54 | 16 |
| Autres pertes ordinaires | 93 | 33 | 6 | 49 |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS | 1148 | 754 | 990 | 454 |
| Impôts sur le bénéfice | 319 | 162 | 234 | 48 |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS | 829 | 592 | 756 | 406 |
| RESULTAT NET DE LA PERIODE | 829 | 592 | 756 | 406 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ DE FRANCS) | 108 | 16461 | 8840 | 5456 |

ETATS FINANCIERS DESTINES A LA PUBLICATION



| POSTE | ACTIF | MONTANTS NETS | |
|-------|--|---------------|---------------|
| | | Exercice N- 1 | Exercice N |
| 1 | CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP | | 1 847 |
| 2 | EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES | | - |
| 3 | CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES | 1 566 | 1 211 |
| 4 | CREANCES SUR LA CLIENTELE | 37 440 | 39 283 |
| 5 | OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE | 1 010 | 1 063 |
| 6 | ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE | 100 | |
| 7 | ACTIONNAIRES OU ASSOCIES | 542 | 535 |
| 8 | AUTRES ACTIFS | 4 582 | 4 906 |
| 9 | COMPTES DE REGULARISATION | 233 | 55 |
| 10 | PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME | | 100 |
| 11 | PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES | 1 895 | 997 |
| 12 | PRETS SUBORDONNES | | |
| 13 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 345 | 384 |
| 14 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 305 | 2 078 |
| | TOTAL DE L'ACTIF | 49 019 | 52 459 |

| POSTE | ACTIF | MONTANTS NETS | |
|-------|---|---------------|---------------|
| | | Exercice N- 1 | Exercice N |
| 1 | BANQUES CENTRALES, CCP | 990 | 1009 |
| 2 | DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES | 30787 | 30314 |
| 3 | DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE | 8325 | 8399 |
| 4 | DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE | | |
| 5 | AUTRES PASSIFS | 1665 | 5433 |
| 6 | COMPTES DE REGULARISATION | 500 | 43 |
| 7 | PROVISIONS | | |
| 8 | EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES | | |
| 9 | CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES | 6 752 | 7 261 |
| 10 | CAPITAL SOUSCRIT | 6 000 | 6 000 |
| 11 | PRIMES LIEES AU CAPITAL | | 2 |
| 12 | RESERVES | 249 | 309 |
| 13 | ECARTS DE REEVALUATION | | |
| 14 | PROVISIONS REGLEMENTEES | | |
| 15 | REPORT A NOUVEAU(+/-) | -89 | 121 |
| 16 | RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-) | 592 | 829 |
| | TOTAL DE L'ACTIF | 49 019 | 52 459 |

| CODE POSTE | ACTIF | MONTANTS NETS | |
|---------------|----------------------------|---------------|------------|
| | | EXERCICE N-1 | EXERCICE N |
| | ENGAGEMENTS DONNES | | |
| 1 | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | 983 | 1958 |
| 2 | ENGAGEMENTS DE GARANTIE | | |
| 3 | ENGAGEMENTS SUR TITRE | | |
| | ENGAGEMENTS RECUS | | |
| 4 | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | | |
| 5 | ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 3 6315 | 38709 |
| 6 | ENGAGEMENTS SUR TITRE | | |

| CODE POSTE | PRODUITS/CHARGES | MONTANTS NETS | |
|---------------|---|---------------|------------|
| | | EXERCICE N-1 | EXERCICE N |
| 1 | INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES | 4 114 | 4 008 |
| 2 | INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES | 2 332 | 1 782 |
| 3 | REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE | | |
| 4 | COMMISSIONS (PRODUITS) | 324 | 599 |
| 5 | COMMISSIONS (CHARGES) | 44 | 186 |
| 6 | GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION | | |
| 7 | GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES | | |
| 8 | AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 319 | 113 |
| 9 | AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 99 | 86 |
| 10 | PRODUIT NET BANCAIRE | 2 283 | 2 666 |
| 11 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| 12 | CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | 1 315 | 1 437 |
| 13 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES | 109 | 75 |
| 14 | RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 859 | 1 154 |
| 15 | COUT DU RISQUE | 154 | 268 |
| 16 | RESULTAT D'EXPLOITATION | 705 | 886 |
| 17 | GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES | 48 | 263 |
| 18 | RESULTAT AVANT IMPOT | 754 | 1 149 |
| 19 | IMPOTS SUR LES BENEFICES | 162 | 319 |
| 20 | RESULTAT NET | 592 | 829 |

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité statutaires requises, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve sans réserve lesdits rapports dans toutes leurs dispositions et en conséquence, approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'il lui ont été présentés, lesquels comptes font ressortir un total bilan de 52 459 millions et un résultat net de 829 millions, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées traitées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA portant sur les sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et de l'article 25 des statuts de la société, approuve ledit rapport et donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat en 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, donne quitus entier, définitif et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, procède à la correction des quatrième et cinquième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2019. Ainsi, le niveau du report à nouveau antérieur (exercice 2017) est ressorti négatif de 88 796 968 FCFA, et le solde à reporter à nouveau au 31 décembre 2018 est de 121 173 893 FCFA, comme il ressort sur les états financiers certifiés par les Commissaires aux comptes. Ces montants prennent en compte l'incidence induite par les réformes bâloises (II et III) introduites en janvier 2018 pour un montant de 130 737 805 CFA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, approuve la décision d'affectation de la somme de 21 561 500 FCFA, en augmentation du report à nouveau antérieur et ce, pour tenir compte de la prime d'émission liée à la souscription de nouvelles actions. Le niveau du report à nouveau passe donc à 142 735 393 FCFA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 comme ci-après :

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| Bénéfice net de l'exercice 2019 (+) | 828 863 544 |
| Réserve légale x 15% (-) | (124 329 532) |
| Report à nouveau antérieur (+) | 142 735 393 |
| Résultat distribuable (=) | 847 269 405 |
| Dividendes à distribuer (-) | (272 237 300) |
| Solde à reporter à nouveau(=) | 575 032 105 |

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence le dividende brut par action à cinquante (50) francs CFA, soit un dividende net de quarante trois virgule soixante quinze (43,75) francs CFA pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. Les dividendes seront mis en paiement dans un délai de neuf mois maximum à compter de la clôture de l'exercice soit, le 30 septembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la proposition de nomination d'un nouvel Administrateur indépendant, et sur le renouvellement du mandant arrivé à échéance d'un Administrateur, et sous réserve de l'obtention des autorisations requises le cas échéant :

- Nomme Mr. Cheick Sékou SYLLA, en qualité d'Administrateur indépendant pour un mandat de (6) six ans ;
- Renouvelle le mandat d'Administrateur du Fonds de Solidarité Africain (FSA) pour une durée de (6) six ans.

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de la session de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration portant sur la nomination de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, et sous réserve de l'agrément de la Commission bancaire de l'UMOA, désigne en qualité de :

1. Commissaires aux comptes titulaires :

- Houns and Partners Consulting « HPC », 01 BP 133 Ouagadougou 01, représentée par Mr. Koffi Kafui HOUNGUES A ;
- Cabinet d'Expertise Comptable - RIMBE MATHIAS BAMOGO « CEC-RMB BF », 09 BP 244 Ouagadougou 09, représenté par Mr. Rimbé Mathias BAMOGO;



2. Commissaires aux comptes suppléants :

- Société d'Expertise Comptable DIARRA – Burkina Faso « SEC-DIARRA », 11 BP CMS 158 Ouagadougou 01, représentée par Mr. Mahamadi ZOUNGRANA;
- Société Générale d'Expertise Comptable et d'Audit « SOGECA International », 11 BP 461 CMS Ouagadougou 11, représentée par Mr. Joseph KAFANDO.

Leur mandat expirera à l'issue de la session statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale fixe les honoraires des Commissaires aux comptes à dix millions hors taxes par an.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier le montant des indemnités de fonctions allouées aux administrateurs, de trente cinq millions de francs CFA à quarante trois millions de francs CFA net de tous impôts et taxes, à compter de l'exercice 2020. Ce montant tient compte de la charge de travail induite par le fonctionnement des différents comités spécialisés.

En outre, sur la base des résultats réalisés en 2019, elle décide d'allouer aux membres du Conseil, une indemnité unique de trente millions de francs/CFA hors taxes.

Enfin, elle ratifie la décision du Conseil d'Administration de débloquer, en application de la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), une enveloppe globale de cinquante millions de francs/CFA en faveur du Burkina Faso à hauteur de trente cinq millions francs/CFA et de la Côte d'Ivoire à concurrence de quinze millions francs/CFA, à l'effet d'appuyer les efforts de prise en charge des personnes souffrant de COVID-19 et de lutte contre la propagation du Coronavirus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, confère à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution :

Modification de la décision d'augmentation du capital social par souscription en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que l'augmentation du capital social, d'une somme de six cent quarante et un millions cinq cent mille (641 500 000) francs CFA pour le porter de cinq milliards trois cent cinquante-huit millions cinq cent mille (5 358 500 000) francs CFA à six milliards (6 000 000 000) francs CFA, décidée lors de sa session du 20 mars 2018, a été réalisée à hauteur de 44,62%, et deux cent quatre vingt six millions deux cent quarante six mille (286 246 000) francs/CFA en valeur.

Le total du capital souscrit ressort donc à cinq milliards six cent quarante quatre millions sept cent quarante six mille (5 644 746 000) francs/CFA.

Au regard de cet état de fait, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, décide de réviser la décision d'augmentation du capital social par souscription en numéraire, pour annuler la part non encore souscrite de trois cent cinquante cinq millions deux cent cinquante quatre mille (355 254 000) francs/CFA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Augmentation du capital social par incorporation directe du report à nouveau

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'une somme de cinq cent cinquante cinq millions deux cent cinquante quatre mille (555 254 000) francs CFA pour le porter ainsi à six milliards deux cent millions (6 200 000 000) francs CFA, par incorporation directe de pareille somme prélevée à due concurrence sur le compte de report à nouveau. Le solde du report à nouveau ressort désormais à dix neuf millions sept cent soixante dix huit mille cent cinq (19 778 105) francs/CFA.

Cette augmentation du capital social est réalisée au moyen de la création de cinq cent cinquante cinq mille deux cent cinquante quatre (555 254) actions nouvelles de valeur nominale de mille (1 000) francs CFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes. Les actions nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1er janvier 2020, date de jouissance.

Si la répartition des actions gratuites induite par cette augmentation fait apparaître des rompus, les actionnaires qui disposeraient d'un nombre insuffisant de droits d'attribution, devront faire leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession de droits nécessaires pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Troisième résolution :

Modification corrélative des statuts

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS : [...] Par suite d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2020, le capital social de la société a été augmenté de la somme de huit cent quarante un millions cinq cent mille (841 500 000) francs CFA pour le porter ainsi de cinq milliards trois cent cinquante-huit millions cinq cent mille (5 358 500 000) francs CFA à six milliards deux cent millions (6 200 000 000) francs CFA, par incorporation directe de la somme de cinq cent cinquante cinq millions deux cent cinquante quatre mille (555 254 000) francs CFA, prélevée sur le compte de report à nouveau, et par souscription en numéraire de la somme de deux cent quatre vingt six millions deux cent quarante six mille (286 246 000) francs/CFA.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de six milliards deux cent millions (6 200 000 000) francs CFA. Il est divisé en six millions deux cent mille (6 200 000) actions de mille (1 000) francs CFA chacune, entièrement souscrites en numéraire ou par attribution d'actions gratuites et libérées également.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Pouvoirs au Conseil d'Administration

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité statutaires requises, donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et au Directeur général, pouvant agir ensemble ou séparément à l'effet :

- d'établir par devant Notaire, la déclaration de souscription représentative de l'augmentation de capital décidée ce jour, au vu des documents légaux exigés ;
- de procéder à la modification corrélative des statuts et de lui en rendre compte à sa plus prochaine réunion ;
- de passer et signer tous actes, remplir toutes formalités, et généralement faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne fin de l'opération d'augmentation de capital.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Pouvoirs à tout porteur

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir tous dépôts publicités et formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERAL DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames,
Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des articles 711 à 714 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Fidelis Finance –Burkina Faso et de la succursale Fidelis Finance-côte d'Ivoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I- AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels de Fidelis Finance-Burkina Faso SA et ceux de sa succursale Fidelis Finance Côte d'Ivoire arrêtés au 31/12/2019 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FIDELIS FINANCE SA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section ((Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuel du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de Conseil d'Administration à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptable édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'arrêter ces états financiers intermédiaires conformément à la fois et aux dispositions spécifique de l'articles 2 de l'instruction n° 035-11-2016 de la BCEAO du 15 novembre 2016 relative à l'établissement et à la publication des états individuels et consolidés des établissements de crédits.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration (le cas échéant, au Comité d'Audit) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de société.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers ci-joints. Nous avons effectué notre examen conformément à la norme internationale d'audit (ISA), aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux dispositions de la circulaire N° 002-2018/CBC/C relative aux conditions d'exercice de commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Il nous appartient de porte à votre connaissance les informations suivantes :

- Les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- Les observations sur le contrôle des états financiers ;
- Les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectification y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

| RUBRIQUES | MONTANTS FIDELIS FINANCE | | MONTANT GLOBAL |
|----------------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| | BURKINA | COTE D'IVOIRE | |
| Total bilan | 45 786 | 15 597 | 52 459 |
| Résultat net de l'exercice | 525 | 304 | 829 |

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

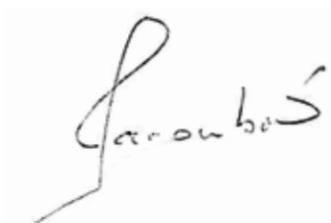
Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenue et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Ouagadougou, le 09 Mars 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ETY sas Yacouba TRAORE
Associé, Président Expert-comptable
et financier diplômé



Koffi Kafui HOUNGUES-AGAGNON
Expert comptable et financier diplômé
Commissaire aux comptes Inscrit à l'ONECCA BURKINA FASO

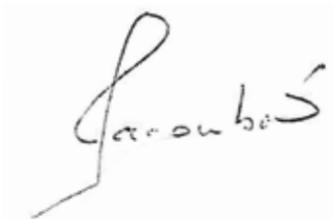
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'articles 432 de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyages au profit des membres du conseil d'administrations de Fidelis Finance Burkina Faso au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

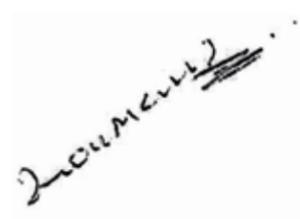
Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration. Il n'a été procédé à aucun remboursement de frais aux administrateurs.

Ouagadougou, le 09 Mars 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ETY sas Yacouba TRAORE
Associé, Président Expert-comptable
et financier diplômé



Koffi Kafui HOUNGUES-AGAGNON
Expert comptable et financier diplômé
Commissaire aux comptes Inscrit à l'ONECCA BURKINA FASO

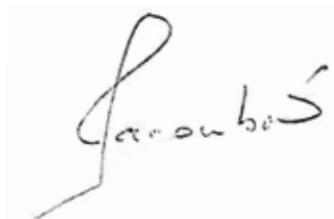
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il nous appartient, conformément à l'article 440 du droit des sociétés et du groupement d'intérêt économique OHADA, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que toute les indications, vous permettant d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des conventions analysées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé.

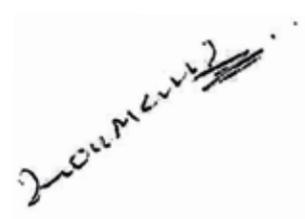
Au titre de l'exercice 2019 et conformément aux articles 438 à 448 de l'acte Uniforme OHADA votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence de telles convention.

Ouagadougou, le 09 Mars 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ETY sas Yacouba TRAORE
Associé, Président Expert-comptable
et financier diplômé



Koffi Kafui HOUNGUES-AGAGNON
Expert comptable et financier diplômé
Commissaire aux comptes Inscrit à l'ONECCA BURKINA FASO

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Notre société a adopté en juin 2013, son Système de Gestion Environnementale et Sociale. Complétant nos outils de bonne gouvernance, ce système permet d'assurer une gouvernance d'entreprise responsable. Il est composé de :

Premièrement, une déclaration de politique environnementale et sociale ; deuxièmement une procédure d'identification et de gestion des risques environnementaux et sociaux, troisièmement, une liste des exclusions, de guides d'identification des risques environnementaux et sociaux, ainsi que des modèles de rapports et de reporting. L'adoption de cet outil complète la démarche RSE de Fidelis Finance qui se décline en cinq (5) axes :

| | |
|-----------|---|
| 01 | Financer la croissance économique et sociale, |
| 02 | Préserver l'environnement et contribuer à la préservation des droits des mineurs, |
| 03 | Améliorer le taux d'accès des PME aux financements bancaires, |
| 04 | Promouvoir le bien être en s'engageant, auprès de nos communautés, |
| 05 | Développer les compétences et promouvoir des valeurs d'éthique professionnelles. |

Pour réaliser ses objectifs majeurs, notre société s'est engagée à :

| | |
|-----------|--|
| 01 | Financer les projets d'investissement des entreprises : en effet, 75% de nos concours portent sur l'investissement et 95% de notre portefeuille représentent les crédits aux entreprises. Par cet apport, Fidelis Finance contribue à la création des richesses et des emplois, et partant de là, au développement d'une économie durablement résiliente. |
| 02 | Veiller à réduire l'impact négatif de nos financements sur l'environnement, par la mise en oeuvre d'une politique de gestion environnementale et sociale, et le développement d'une culture du respect de l'environnement chez nos collaborateurs et notre clientèle |
| 03 | Ouvrer pour un meilleur accès des PME aux produits bancaires. Depuis une vingtaine d'années, Fidelis Finance travaille pour le développement des produits financiers et des solutions innovantes adaptés aux besoins des PME, comme le crédit-bail et l'affacturage, les garanties et cautions de marchés. Au moins, 65% de nos concours chaque année, bénéficient aux PME. |
| 04 | Contribuer au développement du bien-être de notre communauté (dons de matériels aux centres hospitalier et pédiatrique de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso). |
| 05 | Assurer à nos collaborateurs les conditions d'une bonne acquisition de savoir-faire et de savoir être, capable d'assurer une interaction entre toutes les parties prenantes de l'entreprise, basée sur le respect des règles d'éthiques, des processus et garantissant des exigences de santé, de sécurité et le bien-être au travail. |

L'adoption de bien d'autres outils de bonne gouvernance, dont un code de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie professionnelles, est l'un des atouts de cet engagement.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Fidelis Finance est un Etablissement financier à caractère bancaire spécialisé autorisé par la BCEAO et inscrit sur la liste des établissements de crédit l'UMOA sous le Code d'Identité Bancaire N° C0085 B. L'une de ses missions principales est de contribuer, grâce à son offre de produits financiers innovants et bien adaptés, au développement durable de l'économie à travers ses activités de financement des entreprises.

Sa vision est de devenir une institution financière de référence en matière de financement des entreprises au sein de l'UMOA. Cela passe par un engagement ferme à jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une gestion environnementale responsable et d'un développement social durable. D'où l'adoption de la présente politique par laquelle nous faisons de la sauvegarde de l'environnement et des droits sociaux un critère important dans le choix des projets que nous finançons.

Dans le cadre de la réalisation de notre mission de soutien au développement d'une économie durable nous :

- ▶ Reconnaissons qu'une croissance économique saine ne peut se faire sans la conciliation et l'harmonisation des facteurs économiques, sociaux et environnementaux ;
- ▶ Marquons notre pleine adhésion aux principes et codes de gestion environnementale et sociale de notre pays d'implantation ;
- ▶ Acceptons les considérations environnementales et sociales comme un élément de la gestion des risques en matière d'investissements ;
- ▶ Souscrivons, dans le cadre de nos relations de partenariat avec les institutions internationales, aux meilleures pratiques ou références de standard internationaux, en matière de gestion environnementale et sociale, et applicables à notre activité ;
- ▶ Nous engageons à favoriser des comportements responsables et pertinents par l'information et la sensibilisation des membres du personnel, de nos clients et autres partenaires sur les aspects liés à l'environnement.

De ce fait, notre processus d'évaluation des risques va prendre en compte l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets objet de nos concours.

L'adoption par le Conseil d'Administration de la présente déclaration de politique environnementale et sociale matérialise l'engagement de notre institution d'une part, à prendre en considération les aspects environnemental et social dans les décisions de financement et d'autre part, à porter une attention particulière aux financements d'investissements destinés à la protection de l'environnement.

La réalisation de ces objectifs induit pour notre institution, la mise en place d'un système de gestion environnemental et social (SGES), inspiré des meilleures pratiques internationales et conformes aux codes et règles nationaux. Ledit système comprend :

- ▶ une procédure d'identification et de gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- ▶ une définition d'une liste des exclusions ;
- ▶ une définition d'un outil de reporting ;
- ▶ la désignation d'un responsable chargé de la mise en œuvre de la politique environnementale et sociale.

La mise à jour de cette politique ainsi que de ses outils de mise en œuvre se fait à chaque fois que de besoin et dans les mêmes conditions que les autres procédures de l'établissement.

Pour le Conseil d'Administration et suivant autorisation.

Abdoulaye K. SORY
Administrateur - Directeur Général



Fidelis Finance Burkina Faso
1035, Avenue du Dr. Kwamé N'Krumah
01 B.P. 1913 Ouagadougou 01 -
Burkina Faso
tél : +226 25 30 01 01
www.fidelis-finance.com

Fidelis Finance Côte d'Ivoire
Cocody Danga, Route du Lycée Technique,
Angle rue de la cannebière,
Abidjan Côte d'Ivoire
Tél : +225 22 44 88 00
www.fidelis-finance.com